

## « A VOTRE SERVICE »

EN MAIRIE (4 et 6 rue Gérard de Nerval) : 01 60 03 85 85

### **Horaires**

- lundi 9h à 12h – 13h45 à 19h (17h30 en juillet et en août)
- du mardi au vendredi 9h à 12h – 13h45 à 17h30
- samedi 9h à 12h

### SERVICE ETAT CIVIL

Pour l'établissement de :

- Cartes Nationales d'Identité
- Autorisation de sortie de territoire
- Inscription sur les listes électorale
- Inscriptions dans les écoles
- Recensement
- Attestation d'accueil
- Demande d'actes d'état civil
- Attestation de vie commune ....

---

Divers formulaires et documents sont disponibles en mairie :

- demande de carte grise
- cession de véhicule
- duplicata de permis de conduire, poids lourds ou international
- demande de logement social
- liste des assistantes maternelles de la commune
- demande de second livret de famille
- Liste huissiers, avocats, notaires, experts comptables, géomètres, traducteurs

La déclaration des chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie

Téléphoner en mairie afin de prendre rendez-vous avec la Police Municipale chargée du recensement de votre animal

### SERVICE CANTINE – CENTRES DE LOISIRS

### SERVICE SCOLAIRE

### SERVICE LOGEMENT

### SERVICES TECHNIQUES

## **SERVICE LOGEMENT**

Pour bénéficier d'un logement social, il ne faut pas dépasser un certain plafond de ressources suivant le nombre de personnes devant occuper le logement.

1° Vous pouvez retirer un dossier de demande de logement en mairie : ce dossier doit être rempli, daté, signé, complété par la copie du dernier avis d'imposition (photocopier toutes les pages de l'avis), ainsi que de la copie recto-verso de la carte d'identité, pour toutes les personnes adultes devant occuper le logement et retourné en mairie au service logement.

Le service logement vérifie que le dossier est complet et l'adresse à la Préfecture de Melun, qui centralise toutes les demandes de logement sur le département.

2° Après réception et transcription de votre dossier, la Préfecture vous envoie une attestation avec un numéro unique d'enregistrement.

Ce document est à conserver précieusement. Il vous sera demandé dans les différentes démarches que vous aurez à effectuer auprès des bailleurs. Vous voudrez bien à cet effet nous en adresser une copie.

Les démarches que vous pouvez faire après réception de votre attestation de la Préfecture :

- **Constituer un dossier complémentaire :**

. Auprès de votre employeur si vous êtes salarié d'une entreprise privée qui cotise à un organisme du 1 % patronal.

<p style="text-align: center;"><b>LE DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT EST VALABLE 1 AN. VOUS DEVEZ LE RENOUELER AFIN DE NE PAS PERDRE VOTRE ANCIENNETÉ LA PREFECTURE VOUS ADRESSE UN COURRIER A CET EFFET</b></p>
---

## **REPARTITION DES LOGEMENTS SOCIAUX DE LA COMMUNE**

Il existe 267 logements sociaux sur la commune.

La commune n'est pas propriétaire de ces logements.

Selon la Loi, les logements sont répartis sur différents contingents :

- 20 % (soit 55 logements) sont attribués à la commune
- 35 % à la Préfecture : 30 % au titre des « mal logés »  
5 % pour les fonctionnaires d'Etat travaillant en Seine-et-Marne
- 45 % sont réservés au 1% patronal (y compris les contingents particuliers tels OPAC, Conseil Général, le de France...).

### **Les bailleurs de la commune**

#### **OPAC**

Boulevard des Cosmonautes  
77109 Meaux Cedex  
Tél. 01 60 23 37 37

#### **EFIDIS**

Agence Est Paris Nord II  
23 allée des Impressionnistes  
BP 60106  
95975 Roissy CDG Cedex  
Tél. 01 48 17 22 00

#### **TOIT ET JOIE**

82 rue Blomet  
75731 Paris Cedex 15  
Tél. 01 40 43 59 00

## « A VOTRE SERVICE »

**EN MAIRIE (4 et 6 rue Gérard de Nerval) : 01 60 03 85 85**

### Horaires

- lundi 9h à 12h – 13h45 à 19h (17h30 en juillet et en août)
- du mardi au vendredi 9h à 12h – 13h45 à 17h30
- samedi 9h à 12h

**A LA MAISON DU LIVRE Louis Aragon (avenue du Petit Chaalis) :  
01 64 02 71 10**

### Accueil du public :

- Mercredi 14h00 à 17h30
- Vendredi 14h00 à 18h00
- Samedi 10h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30

**Activités autour du livre** avec les écoles, **expositions mensuelles** autour d'un thème.

**A LA MAISON DES JEUNES (parc de la Mairie) : 01 60 54 50 32**

### Accueil des jeunes de 11 à 17 ans :

- En période scolaire : jeudi et vendredi de 17h à 19h – mercredi et samedi de 14h à 19h
- Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h

**AU CENTRE SOCIAL (entrée avenue du 8 mai 1945)**

. **LA FARANDOLE** : accueil parents-jeunes enfants (lieu d'échanges et de rencontres)  
Le jeudi de 14h à 17h *au 01 64 02 70 81*

. **P.M.I.** : Protection Maternelle et Infantile

*Consultations les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis de chaque mois et sur R.D.V. au 01 60 21 29 03*

**AU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (entrée place Jean Jaurès)**

. **R.A.M.** :

Horaires : lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h, mercredi de 9h à 13h et de 14h à 19h, vendredi de 9h à 13h

*Sur R.D.V. au 01 64 02 11 65*

**A LA MAISON DE LA SOLIDARITE (4 rue du Pré de l'Épinette)**

. **ASSOCIATION ENTR'AIDE OTHISSOISE** (épicerie sociale)

Le jeudi tous les 15 jours de 14h30 à 19h30 *au 01 60 03 03 97*

## « A VOTRE SERVICE »

Place Jean Jaurès

. **C.C.A.S.** : Centre Communal d'Action Sociale – *Permanences les lundi de 13h30 à 18h30, mardi, mercredi, jeudi de 13h30 à 17h30, samedi de 9h à 12h*

. **SERVICE DE REPAS A DOMICILE** : pour les personnes âgées de + de 65 ans et /ou handicapées

*Renseignements et inscriptions au C.C.A.S. au 01 60 03 98 56*

### **Permanences** :

. **AVIMEJ** : Association d'Aide aux Victimes et Médiation Judiciaire Tél : 01 60 03 98 56  
*2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis de chaque mois de 13h30 à 15h30 sur RDV.*

. **C.I.D.F.F.** : Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles (juridique, santé, prestations sociales...) Tél. 01 60 05 84 79

*2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredis de chaque mois de 13h30 à 16h sur R.D.V.*

. **NORD 77 SAAD (service d'aide à domicile)**

**2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois**

*Renseignements au 01 60 03 98 56*

. **A.S.D.A.T.H.** : Association de Soutien et de Défense des Accidentés du Travail et des Handicapés

*Sur R.D.V. au 01 60 54 97 52*

Rue du 19 mars 1962

**POSTE DE POLICE MUNICIPALE**

*Tél. 01 60 03 99 36*

**CALENDRIER 2010 Modifié  
à compter du 5 avril 2010**

**ordures ménagères, bacs bleus,  
tontes, ordures extra-ménagères**

*Ordures ménagères*

**le mardi et le vendredi** y compris les jours fériés  
**consignes :**  
**sacs poubelles fermés ou poubelles fermées**

*Collecte sélective (bacs bleus)*

**le mardi** y compris les jours fériés

*Collecte de tontes et débris de jardin*

*Toutes les semaines*

mercredis 7, 14, 21 et 28 avril  
mercredis 5, 12, 19 et 26 mai  
mercredis 2, 9, 16, 23 et 30 juin  
mercredis 7, 14, 21 et 28 juillet  
mercredis 4, 11, 18 et 25 août  
mercredis 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 septembre  
mercredis 6, 13, 20 et 27 octobre  
mercredis 3, 10, 17 et 24 novembre  
mercredi 1<sup>er</sup> décembre

**Vente de sacs le mercredi de 14h à 17h30  
et le samedi de 9h à 12h en mairie, aux services techniques**

**consignes :**

**exclusivement dans des sacs papier kraft**

branches n'excédant pas 1,50 m en fagots

**Attention :** ne déposez pas de débris qu'à l'évidence les employés ne pourraient pas soulever,  
compte tenu du poids ou de l'encombrement

*Ordures extra-ménagères*

**lundi 26 avril**

**vendredi 10 septembre, vendredi 10 décembre**

**consignes :**

il s'agit de produits encombrants tels que  
vieux réfrigérateurs, matelas, téléviseurs, cuisinières, meubles

**Sont exclus :** carrosseries de voitures, déblais, fil de fer barbelé et grillage, déchets liquides  
et toxiques, déchets verts, appareils sanitaires, peintures

## CALENDRIER 2010

### HORAIRES DE LA DECHETTERIE de Dammartin-en-Goële Tél. 01 60 03 45 36

#### HORAIRES D'ETE (du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre)

lundi	de 10h à 12h et de 14h à 18h
mardi	de 10h à 12h et de 14h à 18h
mercredi	de 10h à 12h et de 14h à 18h
jeudi	de 10h à 12h et de 14h à 18h
vendredi	de 10h à 12h et de 14h à 18h
samedi	de 9h à 12h et de 14h à 18h
dimanche	de 9h à 12h
* Jours fériés	de 9h à 12h

**\* Tous les jours fériés sauf le 1<sup>er</sup> mai, le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier  
durant lesquels les déchetteries sont fermées**

#### HORAIRES D'HIVER (du 1<sup>er</sup> novembre au 28 ou 29 février)

lundi	de 10h à 12h et de 14h à 17h
mardi	de 10h à 12h et de 14h à 17h
mercredi	de 10h à 12h et de 14h à 17h
jeudi	de 10h à 12h et de 14h à 17h
vendredi	de 10h à 12h et de 14h à 17h
samedi	de 9h à 12h et de 14h à 17h
dimanche	de 9h à 12h
* Jours fériés	de 9h à 12h

**\* Tous les jours fériés sauf le 1<sup>er</sup> mai, le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier  
durant lesquels les déchetteries sont fermées**

Lors de votre première visite à la déchetterie, vous devrez vous munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité que vous présenterez au gardien, qui vous remettra gratuitement une carte d'accès nominative.